

Aix-en-Provence le *[date]*

Monsieur (ou Madame) *[Nom et Prénom]*

*[Nom de la liste]*

Le Comité d'intérêt de quartier (CIQ) Cézanne-Vallée de la Torse représente les résidents des zones et alentours de la promenade de la Torse, de la route Cézanne (avenue des Ecoles militaires et route du général Préaud), de Villemus, du Roc Fleuri, de la Tour d'Aygozi, du stade Carcassonne et de la piscine Yves Blanc, soit au total environ 5 000 habitants.

Nous nous proposons, avant le scrutin municipal des *[dates des deux tours de scrutin]* d'informer nos adhérents sur les composantes essentielles de la politique relative à notre quartier que vous mettriez en œuvre au conseil municipal et que vos représentants défendraient au conseil de la métropole Aix-Marseille-Provence dans le cas où la liste que vous dirigez détiendrait la majorité au conseil municipal.

A cet effet, notre conseil d'administration a préparé un questionnaire que vous trouverez en pièce jointe et auquel nous vous prions de répondre par écrit avant le *[date à préciser]*. Votre réponse, ainsi que celle des autres candidats, sera publiée dans son intégralité sur notre site ([ciqcezannetorse.org](http://ciqcezannetorse.org)) à partir du *[date à préciser]*. Une version résumée des réponses sera par ailleurs présentée dans un bulletin imprimé qui sera diffusé *[date approximative à préciser]* dans le quartier.

Afin de vous permettre de mieux apprécier le contexte de notre quartier et de comprendre nos préoccupations préalablement à la préparation de votre réponse, nous sommes à votre disposition pour une rencontre entre, d'une part, vous-même et des membres de votre équipe (et tout particulièrement le conseiller municipal que vous envisagez de charger des relations avec les résidents de notre quartier) et, d'autre part, une délégation de notre conseil d'administration. Cette rencontre se tiendrait à une date à fixer d'un commun accord entre *[dates à indiquer]*, de préférence à votre permanence de campagne. Si cette proposition vous convient, je vous propose de me contacter dès que possible, soit par mail ([ciq.cezannetorse@gmail.com](mailto:ciq.cezannetorse@gmail.com)) soit par téléphone

(*[numéro à indiquer]*). Les conditions dans lesquelles les discussions auraient lieu **sont** précisées dans une « charte » adoptée **par** notre conseil d'administration que vous trouverez également en pièce jointe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'accuser réception de ce message et vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Michel Braunstein  
Président du Conseil d'administration  
CIQ Cézanne-Vallée de la Torse

## **ELECTIONS MUNICIPALES DES [Dates]**

### **QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CANDIDATS TÊTES DE LISTE**

#### **Question 1 : Concertation entre la municipalité et le CIQ**

Notre CIQ souhaite participer activement et efficacement à la concertation qu'organiserait la municipalité relativement aux diverses activités, initiatives et projets ayant un impact spécifique sur la vie et l'avenir de notre quartier. Nous souhaiterions être régulièrement informés des diverses actions correspondantes et de pouvoir faire part de notre avis dès l'étape initiale de la préparation des avant-projets, et non seulement être tenus informés lorsque les contenus définitifs en sont arrêtés. Au-delà de la participation aux conseils de quartier qui réunit l'ensemble des associations du quartier et les 3 CIQ concernés, notre CIQ souhaite rencontrer facilement et fréquemment les responsables politiques (en particulier maire délégué de quartier et divers adjoints concernés) et techniques de la municipalité lors de réunions trimestrielles (ou semestrielles) propres à notre CIQ.

*Quelles sont les dispositions que vous vous engagez à mettre en œuvre en matière de concertation avec notre CIQ ?*

#### **Question 2 : Aménagements de la voirie du quartier**

Notre quartier est une zone importante de transit pour le trafic routier. Les grands équipements de loisir et de sport à l'échelle de la ville et non du seul quartier qui y sont implantés (promenade de la Torse, promenade du Roc Fleuri, plaine nature, piscine Yves Blanc) engendrent également de nombreux déplacements effectués selon les cas par voiture particulière, transports en commun, marche à pied et vélo. Enfin, le quartier est, en raison de sa proximité du centre-ville, une zone importante de stationnement urbain (parking Carcassonne de 550 places disponibles excepté pendant la fête foraine où le parking est totalement occupé par des manèges). Les divers aménagements de la voirie effectués dans les années passées méritent d'être complétés, notamment pour ce qui concerne les opérations suivantes :

A. La mise effective en «zone 30 »<sup>1</sup> de l'ensemble de l'avenue des Déportés de la Résistance aixoise, du boulevard des Poilus, de l'avenue des Ecoles militaires, de l'avenue René Cassin et de la rue du RICM (avec mise en place de dispositifs efficaces de contrôle de vitesse notamment les feux intelligents), afin d'apaiser la circulation automobile sur ces axes majeurs et y favoriser les déplacements des piétons et cyclistes.

B. La mise aux normes des trottoirs sur l'ensemble de la rue du RICM et sur divers tronçons de l'avenue des Ecoles militaires<sup>2</sup> afin de garantir la sécurité des piétons et particulièrement des passagers à mobilité réduite (PMR). Cette mise aux normes implique la mobilisation des « emplacements réservés » (ER) inscrits au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (n°200, 249, 248 et 247), ces acquisitions devant être effectuées par voie amiable ou, à défaut, suite à une procédure de déclaration d'utilité publique. Mais ces ER existants n'apparaissent pas suffisants sur ces deux voies pour créer les conditions d'une circulation apaisée. Lors de l'enquête publique relative au PLUi, le CIQ avait demandé la mise en place de nouveaux ER sur l'avenue des Ecoles militaires (cf. annexe1). Pour le RICM, la mobilisation de l'ER 200 implanté pour l'essentiel sur le côté ouest de cette rue ne suffira pas pour avoir des trottoirs aux normes sur toute la longueur. Sur le côté est de cette rue, l'existence d'espaces disponibles non construits donnant sur la voie devrait être mise à profit pour la mise aux normes des trottoirs (cf. annexe 2). Le CIQ demande à ce que ces nouveaux ER soient intégrés dans la modification n° 2 du PLUi qui est en cours d'instruction.

---

<sup>1</sup> Ce n'est pas le cas actuellement puisque cohabitent sur ces axes des panneaux rectangulaires « zone30) et des panneaux ronds limitant la vitesse à 30 km/h ce qui suscite des interrogations de la part des usagers.. Il est rappelé qu'une voie en « zone 30 » est une zone affectée à la circulation de tous les usagers de tous types de véhicules (vélos, cyclomoteurs, motos, automobiles, véhicules de livraison et bus). La vitesse des véhicules y est limitée à 30 km/heure. Dans ces zones , les trottoirs sont prévus pour les piétons mais aussi pour les utilisateurs des rollers, des trottinettes et des fauteuils roulants).. Les piétons peuvent traverser la voie en tout point dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage piétons le plus proche. Des aménagements cyclables peuvent être prévus, mais ne sont pas obligatoires, les cyclistes utilisant dans ce cas la voie affectée à l'ensemble des véhicules.

<sup>2</sup> Se reporter en annexes aux schémas des emplacements réservés (ER) relatifs à la rue du RICM et à l'avenue des Ecoles militaires.

**C.** L'extension du réseau actuel des itinéraires cyclables dans le quartier, notamment en référence au schéma établi par l'ADAVA présenté en annexe 3. La piste bidirectionnelle créée au printemps 2024 le long de l'avenue des Déportés doit être prolongée dans l'avenue des Poilus dont le trottoir côté Ecole militaire doit par ailleurs être requalifié pour être mis aux normes sur toute la longueur en supprimant la « banquette » qui abrite les restes d'un ancien canal.

**D.** Une liaison piétonne est aussi à envisager dans ce secteur le long du Baret entre la traverse du Lavoir de grand-mère et la bastide de la Cortésine.

**F.** En revanche, notre CIQ est totalement opposé à la création dans le quartier de toute voie nouvelle destinée à la circulation automobile (notamment en référence à l'ancien projet de « boulevard Est » évoquée par certains qui aurait pour objet d'assurer une liaison entre l'avenue Fontenaille et l'avenue des Ecoles militaires. Une telle voie routière n'améliorerait pas réellement la capacité du trafic de transit, porterait gravement atteinte à la zone verte qu'elle traverserait et engendrerait d'importantes nuisances de toutes sortes notamment en matière de biodiversité.

**G.** Le CIQ est favorable à la mise en place d'une ligne de transport en commun passant par le RICM et reliant les parcs-relais situés au nord (Platanes) et au sud (Malacrida) de l'agglomération.

*Veillez détailler votre position sur les divers points évoqués ci-dessus*

### **Question 3. Promenade du Roc Fleuri**

La promenade du Roc Fleuri, dans le secteur Est d'Aix-en-Provence, a pour assiette environ cinq hectares de terrain, classés en zone N dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Elle est actuellement ouverte au public, sans qu'aucun aménagement n'y ait été effectué depuis cinq années.

Cette promenade qui représente le secteur où la biodiversité est la plus développée de tout le territoire communal doit rester un espace naturel qu'il est

essentiel de protéger contre le risque incendie ce qui n'est pas fait pour le moment.

La promenade qui est facilement accessible par le chemin du Roc Fleuri doit également être accessible à partir de la traverse de la Cortésine grâce à la mise en place d'une passerelle piétons-cyclistes permettant aux usagers venant du centre-ville et du quartier du Pont-de-Béraud de traverser sans problème les rives escarpées du ruisseau Baret, ce qui n'est pas le cas actuellement (cf annexe 4).

e

Outre la passerelle d'accès vers l'est de la promenade du Roc Fleuri, il faut aussi envisager une ouverture pédestre au nord du Roc Fleuri vers Bibémus par le chemin d'Escrachepeou. Cet accès d'une courte longueur et facile à réaliser a fait l'objet d'une demande de création d'un nouvel emplacement réservé (ER) déjà mentionnée par le CIQ lors de l'enquête publique du PLUi de 2024.(cf annexe 1).

Au-delà de l'équipement essentiel que représente la passerelle sur le Baret, il conviendra de prévoir des plantations d'arbres dans la plaine basse de cette promenade ainsi que la mise en place de quelques bancs. Le stationnement des voitures pour l'accès des usagers à la promenade sera assuré par les parkings proches existants, notamment le grand parking Carcassonne.

Il est par ailleurs proposé que la municipalité acquière, selon des modalités à définir, la bastide du Grand Baret et les terrains attenants situés à proximité immédiate de la promenade à laquelle ils seraient ainsi intégrés.

***Quelles sont les actions que vous engagerez pendant la mandature en ce qui concerne l'aménagement de la promenade du Roc Fleuri, la création de la passerelle de franchissement du ruisseau du Baret ainsi que l'acquisition de la bastide du Grand Baret ?***

#### **Question 4. Espace de convivialité Yves Blanc-Carcassonne**

Avec les aménagements récents de la « Plaine Nature » et la rénovation, antérieure de la piscine Yves Blanc, notre quartier dispose désormais

d'installations sportives et de loisir de qualité exceptionnelle, au service non seulement des résidents du quartier, mais surtout plus largement des résidents de l'agglomération aixoise voire même des résidents en dehors de l'agglomération proprement dite. Les usagers de ces installations utilisent notamment l'espace contigu au rond-point du jet d'eau (intersection de l'avenue des Déportés et de l'avenue des Ecoles militaires), qui constitue en fait le centre proprement dit de notre quartier. Un parking automobile occupe la plus grande partie de cet espace, l'espace de convivialité disponible se limitant aux abords du kiosque à pizzas, avec des capacités d'accueil très limitées (un banc et trois sièges en dehors de la terrasse du kiosque). Notre CIQ propose que l'espace de convivialité soit agrandi et réaménagé en supprimant quelques places de parking (moins d'une dizaine) proches du kiosque à pizzas ainsi que le boulodrome adjacent.

***Etes-vous favorable à l'extension et au réaménagement de l'espace de convivialité Yves Blanc-Carcassonne et vous engagez-vous à mettre en œuvre la formule préconisée ci-dessus (ou éventuellement d'autres formules à préciser) ?***

#### **Question 5. Gestion de la fête foraine**

Faute de disposer d'un véritable « champ de foire » envisagé à plusieurs reprises dans le passé, la fête foraine ou « fête aux manèges » continuera dans le futur à s'installer chaque année pendant cinq semaines sur le parking Carcassonne, dont la configuration a d'ailleurs été revue en conséquence lors du réaménagement dudit parking effectué dans le cadre de la création de la Plaine Nature. Sur plusieurs aspects, notamment pour ce qui concerne la lutte contre le bruit excessif, les dispositions arrêtées en concertation avec notre CIQ par la municipalité ont permis de réduire les nuisances occasionnées aux résidents du quartier par la fête foraine. Toutefois l'expérience des années 2024 et 2025 montre que persistent d'importantes nuisances qui continuent d'impacter négativement la vie du quartier pendant la période de la foire. En particulier le stationnement anarchique et gênant des voitures et l'augmentation de la circulation des usagers dans l'ensemble du quartier notamment pendant le week-end gênent considérablement le quotidien des résidents du quartier pendant le week-end. Les nombreux mouvements de voitures liés au nouveau centre de

secours situé rue Coubertin mis en service ce printemps compliqueront vraisemblablement les problèmes de stationnement.

Le CIQ a démontré en se fondant sur un [recensement des places disponibles](#) dans les parkings de proximité (Malacrida, Carnot et Rambot) une insuffisance de places dans ces parkings les samedis après midi. Cette situation sera aggravée à partir de 2026 par la suppression des 100 places de parkings situées en épi entre les platanes de l'avenue des Déportés dans le cadre de la mise en place de la piste cyclable et de la fermeture définitive du parking dit de délestage (à proximité du pont de la Torse) d'une capacité d'environ 50 places, qui va devenir le deuxième parc canin d'Aix

Notre CIQ suggère que la municipalité arrête, en concertation avec les forains et notre CIQ, et en coopération notamment avec la police municipale un programme détaillé permettant de pallier l'ensemble des difficultés rencontrées. Les solutions envisageables sont la réduction du format de la foire afin de laisser disponibles au stationnement un certain nombre de places de parking, la mise en place de navettes gratuites desservant la foire à partir des parkings environnants, la présence active de la police municipale en permanence durant le week-end et la mise en fourrière systématique des véhicules stationnés sur le trottoir.

***Vous engagez-vous à arrêter et mettre en œuvre un programme détaillé de mesures pour pallier les problèmes notamment de stationnement dont souffre notre quartier à l'occasion de la fête foraine ?***

### **Question 6 Le parc naturel urbain (PNU)**

Le PNU est un point fort des quartiers Est. Reliant le parc Jourdan au lycée Cézanne, il représente une possibilité importante de mobilité douce et active . Les 3 CIQ concernés par le tracé actuel du PNU (CIQ Cuques Saint Jérôme, CIQ Cézanne Torse et CIQ Pont de Béraud ) ont produit en septembre 2024 un dossier complet largement diffusé qui actait les nombreuses pistes d'amélioration souhaitées (cf annexe 4) . Quelques-unes des mesures proposées ont été réalisées depuis mais de nombreuses autres attendent le feu vert de la municipalité .

Au-delà de ces améliorations, le PNU devrait aussi , à notre avis , être étendu d'une part vers la vallée de l'Arc et de la promenade C Bernard et d'autre part vers le plateau de Bibémus via la promenade du Roc Fleuri ( voir le point 3 ci-dessus)

***Vous engagez vous à suivre les propositions faites par les CIQ concernés et à étendre géographiquement le PNU ?***

### **Question 7. Un quartier vert**

Notre quartier est, dans l'ensemble de l'agglomération aixoise, l'un des plus « verts » avec notamment les espaces arborés des promenades de la Torse et du Roc Fleuri et grâce à une urbanisation relativement modérée. Notre CIQ propose que ce caractère vert du quartier soit préservé et renforcé, notamment par les mesures suivantes :

-L'arborisation avec une densité appropriée des parcelles classées en zone N au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) autres que celles des promenades de la Torse et du Roc fleuri, dont la ville est propriétaire et qui sont actuellement laissées en friche ou sont faiblement arborées<sup>3</sup> ;

-La plantation d'arbres d'alignement le long de certaines voies (particulièrement l'avenue des Ecoles militaires et l'avenue René Cassin) dans tous les cas où de telles plantations sont possibles, y inclus sur les emplacements où des arbres ont autrefois existé et ont été abattus et non remplacés.

-Une attention particulière accordée à la préservation ou au remplacement d'arbres existants lors de l'instruction des permis de construire, en y incluant l'obligation de plantation d'arbres de remplacement ou de complément.

***Quelles sont les dispositions sur lesquelles vous vous engagez pour préserver et renforcer le caractère « vert » de notre quartier ?***

### **Question 8. Plan de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF)**

---

<sup>3</sup> A titre d'exemple l'espace boisé classé situé devant la campagne Silve ou la parcelle communale située dans la montée du chemin du Roc Fleuri Le parking de délestage n'est pas mentionné ici puisque la décision a été prise au printemps 2024 d'en faire le deuxième parc canin de la ville.

Le PPRIF mis en concertation en décembre 2024 montre que notre quartier est confronté à un risque incendie important avec des zones rouges nombreuses présentant un risque « très fort à exceptionnel » d'incendie et dès lors inconstructibles.

Les documents soumis à concertation montrent aussi une situation particulièrement préoccupante en ce qui concerne les points d'eau incendie (PEI) répertoriés dans notre quartier dont plusieurs sont affichés comme « non admissibles », ce qui signifie qu'ils ne sont pas capables de fournir, selon les normes prévues, 120 m<sup>3</sup> pendant 2 heures sous une pression de 1 bar. Qui plus est, la promenade du Roc Fleuri est totalement dépourvue de tels PEI à l'exception d'une borne identifiée comme relevant de la Société du Canal de Provence mais qui ne figure pas sur la carte des équipements recensant les PEI !

***Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation particulièrement préoccupante ?***

## **Annexes au questionnaire**

*Annexe 1* : Emplacements réservés (ER) existants au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ou demandés par le CIQ lors de l'enquête publique de 2024

*Annexe 2* : Plan détaillé del'ER 200 (RICM)

*Annexe 3* : Schéma ADAVA du réseau des itinéraires cyclables dans le quartier

*Annexe 4* : Positionnement de la passerelle sur le Baret

*Annexe 5* : Dossier relatif au Parc naturel urbain (PNU) élaboré par les CIQ Cuques -Saint Jérôme , Cézanne–Vallée de la Torse et Pont de Béraud

